

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FORMATION

Devenir formateur en prévention des risques
professionnels pour les dirigeants et les animateurs
prévention des secteurs de l'Aide et soin à domicile (ASD),
du Sanitaire et médico-social (SMS) et du Transport routier
et logistique (TRL)

(Code stage : N18303)

Dossier à retourner UNIQUEMENT par mail avant le 06 août 2027
[à secretariat.ds@inrs.fr](mailto:secretariat.ds@inrs.fr)

Exigences de la formation

Les dispositifs de formation développés pour les secteurs de l'Aide et soin à domicile (ASD), du Sanitaire et medico-social (SMS) et du Transport routier et logistique (TRL) prévoient la certification par l'INRS de formateurs chargés de mettre en oeuvre un parcours de formation et d'accompagnement pour les dirigeants et les animateurs prévention.

Ce parcours de formation et d'accompagnement a pour but pour l'entreprise de :

- Structurer une démarche de prévention, globale, mobilisatrice et pérenne
- Cadrer et mettre en oeuvre un projet correspond à une priorité dans l'entreprise (comme TMS Pros si l'entreprise est concernée)

Il s'agit donc de former les dirigeants, former et certifier les animateurs prévention (AP ASD, AP SMS et AP TRL) et accompagner les travaux applicatifs prévus dans l'entreprise (structurer une démarche de prévention / cadrer et mettre en oeuvre un projet de prévention)

La certification de formateur est délivrée lorsque les 3 semaines de formation en présentiel (12 jours, 84h) sont suivies dans leur intégralité et que les épreuves certificatives sont réussies. Le travail d'intersession (estimé à 2 x 2,5 jours) est réalisé entre chacune des 3 semaines. Les semaines de formation sont espacées d'environ un mois.

Pour une meilleure connaissance des formations et de l'accompagnement qui leur est associé, il est recommandé de se reporter aux documents de référence ASD, SMS ou TRL disponibles sur le site de l'INRS.

- [Document de reference secteur Sanitaire et medico-social \(SMS\)](#)
- [Document de reference secteur Aide et soin à domicile \(ASD\)](#)
- [Document de reference secteur Transport routier et logistique \(TRL\)](#)

Prérequis pour l'inscription

Les participants doivent :

- Être titulaire du certificat de formateur d'acteurs prévention dans l'aide et le soin à domicile (formateur AcP ASD) ou du certificat de formateur d'acteurs prévention secours dans l'aide et le soin à domicile (formateur APS ASD) ou du certificat de formateur d'acteurs prévention secours dans le transport routier et logistique (formateur APS TRL) ou du certificat de formateur Prap 2S, ou justifier de compétences en ergonomie ;
- Avoir préalablement suivi avec succès l'autoformation en ligne de l'INRS @01001 "[Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#)" ou la formation "Obtenir des bases en prévention des risques professionnels" dispensée par les services de prévention des Carsat, Cramif et Cgss ;
- Justifier d'une expérience confirmée dans le domaine de la prévention des risques professionnels, respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale et mobilisatrice, développement dans l'entreprise d'une politique de la santé et de la sécurité au travail, accompagnement dans la conduite d'un projet, ...) dans les secteurs ASD, SMS ou TRL ;
- Justifier d'une pratique régulière de formateur pour adultes sur une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

Pièces justificatives à fournir	Indicateurs
PR1 Pour les candidats non titulaires d'un certificat de formateur Prap 2S ou de formateur AcP ASD ou APS ASD : justification de profil d'ergonome.	
PR2 Attestation de l'auto-formation en ligne de l' INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou attestation de cette formation réalisée en présentiel dans une Carsat/Cram/CGSS.	

PR3 Présentation détaillée d'une intervention significative dans le domaine de la prévention mettant en évidence : ✓ L'analyse de la demande, ✓ La conduite de la mission (durée de l'action, exemple de projet de prévention mis en œuvre (hormis tout projet de formation), méthodologies et outils mis en œuvre), ✓ Les résultats obtenus.	Au moins une intervention présentée en détails.
PR4 Éléments permettant d'apprécier la tenue de formations Exemples : ✓ Intitulés de formation, ✓ Année et durée des actions de formations.	15 jours minimum de face à face par an.
PR5 CV ou document synthétique mentionnant l'expérience acquise en animation, en intervention ou en accompagnement dans le domaine de la prévention et témoignant aussi mais pas seulement de l'expérience en formation pour adultes	

Les pièces obligatoires du dossier de candidature permettant de justifier les prérequis et devront être identifiées de la façon suivante :

PR1_Prénom_NOM.pdf, PR2_Prénom_NOM.pdf, PR3_Prénom_NOM.pdf,
PR4_Prénom_NOM.pdf, PR5_Prénom_NOM.pdf

Remarques concernant l'Instruction du dossier

Le dossier de candidature est confidentiel et n'est diffusé qu'aux personnes en charge de l'instruction.

Seuls les dossiers complets (bulletin d'inscription ET justificatifs des prérequis) sont examinés.

Les inscriptions définitives seront validées à l'issue de cette instruction.

Toute déclaration frauduleuse suspendra l'inscription, la formation et/ou la certification en cours.

Vous êtes informés que vos données personnelles et vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre demande d'inscription. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité de vos données personnelles en formulant votre demande à l'adresse mail suivante : donnees.personnelles@inrs.fr. Pour plus d'information, consultez notre politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles : <http://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite>

